



Procès-Verbal de la séance extraordinaire du jeudi 25 aout 2022

Présents : Xavier IOOS, Hamit KILIC, Béatrice FELIX, Loïc COQUIN, Marie-Claude GONTHIER, Valérie JOLY, Carole FATET

Excusés : Delphine BERNARD, Céline DUFOSSE, Delphine FOLLIET

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur le Président ouvre la séance, il est procédé à la signature de la feuille de présence.

Désignation du/de la Secrétaire de séance : En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, M. Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

1) Marché de restauration scolaire : Avenant de prolongation - 2022_044

Le Président du SIVOS rappelle la délibération 2019-007 du 25 mars 2019, portant renouvellement du marché de restauration scolaire et l'acte d'engagement du 1^{er} juillet 2019 concernant ledit marché.

Afin d'assurer la continuité de ce service pour l'année scolaire 2022 / 2023, il est proposé à l'assemblée de prolonger le marché pour une période d'un an.

La société RPC fournira donc les repas, selon les conditions établies dans le marché initial, pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Courant 2023 et avant le terme du présent avenant, le SIVOS de Lacrost-Préty lancera une nouvelle procédure adaptée d'appel d'offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE l'avenant de prolongation du marché de restauration scolaire
- AUTORISE monsieur le Président à lancer l'appel d'offre en procédure adaptée et à signer tout document s'y rapportant.

Suite à cette délibération qui était l'unique point prévu à l'ordre du jour, monsieur Hamit KILIC, Vice-Président du SIVOS aborde la question du décompte des quarts d'heures concernant la garderie. Le tableau récapitulatif sera transmis aux membres du Conseil pour une meilleure compréhension et ce sujet sera traité lors d'une prochaine séance.

Levée de la séance : 19h00

Le Secrétaire de séance,
Loïc COQUIN.

Le Président de séance,
Xavier IOOS.